

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 6 juin 2023, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

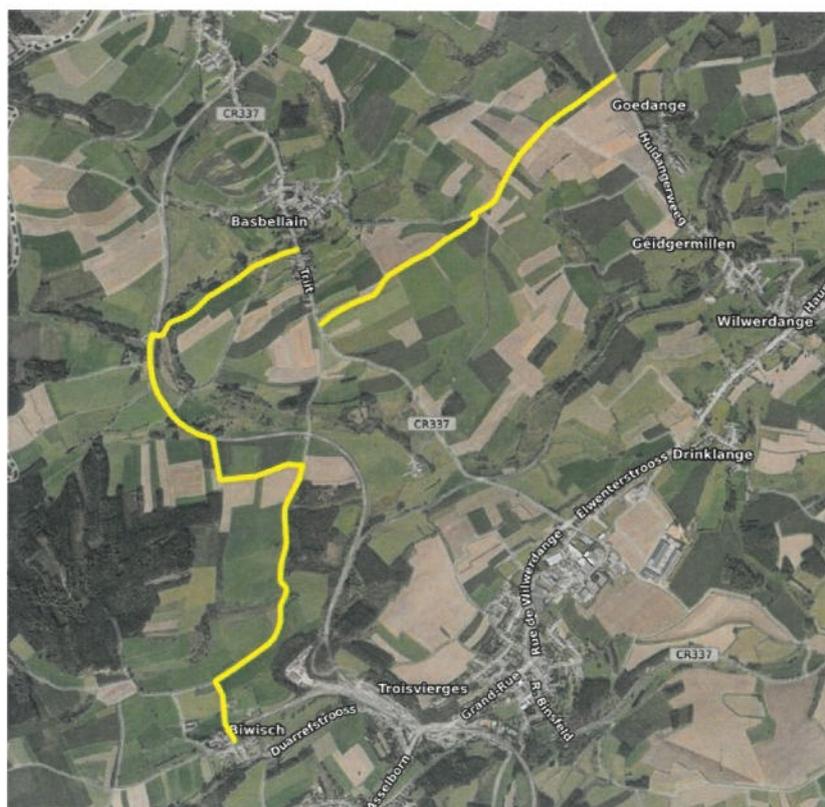
qu'à l'occasion de la manifestation sportive dénommée « GP Patton » et « Critérium européen des jeunes » édition 2023 à Troisvierges, le samedi 1 juillet 2023, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation aux chemins ruraux entre Goedange, Basbellain et Biwisch;

- **Sur les tronçons des chemins ruraux entre Goedange et Basbellain, et entre Basbellain, Kirchermillen et Biwisch, comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, la circulation sera interdite dans les deux sens, sauf riverains, cyclistes et véhicule d'accompagnement, le samedi 1 juillet 2023 de 10h00 – 19h00.**

Cette disposition sera indiquée par le signal C,2 avec panneau additionnel portant l'inscription « sauf riverains et cyclistes ».

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens



Enlever le 03/07/2023